

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUXN° 22 – 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le mercredi 15 avril conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint au Maire*, PACALET Nadine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, ANTOINE Agnès, GRIMBERT Sylvain, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et excusées : Régine GONCALVES qui a donné pouvoir à Agnès ANTOINE.
Fanny GIRAUD qui a donné pouvoir à Nathalie TEMPIER.

Quorum : 8

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Christine CORNAND, adjointe, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressés par Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, ayant quitté la salle pour le vote de la présente délibération,

Vu la décision du 30/09/2024 décidant d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de CHÂTEAUVIEUX ;

Vu le Compte Financier Unique de la Commune de CHÂTEAUVIEUX ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	1 241 255,82
	Réalisé :	962 584,06
	Reste à réaliser :	178 718,80

AR Prefecture

005-210500377-20260423-22_2026-BF
Reçu le 28/04/2026

Recettes :	Prévu :	1 241 255,82
	Réalisé :	584 642,88
	Reste à réaliser :	207 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	Prévu :	871 360,00
	Réalisé :	422 120,34
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	871 360,00
	Réalisé :	922 016,66
	Reste à réaliser :	0,00

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 377 941,18
Fonctionnement :	499 896,36
Résultat global :	121 955,14

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve**, à l'unanimité des membres présents (14 pour) et représentés, le Compte Financier Unique 2025 du Budget Général.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

L'Adjointe,

Le secrétaire de séance,


Christine CORNAND



Michel TEXIER



Date de publication sur le site internet : 28 AVR. 2026